

Eleveurs de porcs : protégez vos élevages contre la Grippe A- H1N1

Le ministère de l'agriculture vient d'envoyer une note demandant la mise en oeuvre de mesures de biosécurité dans les élevages porcins afin d'éviter les éventuelles contaminations de porcs par les hommes et la recontamination humaine par retour. En particulier, la note recommande à toute personne travaillant dans un éle-

vage porcin et présentant un syndrome grippal pouvant être un cas de grippe A-H1N1 (fièvre de plus de 38 ° ou courbatures, associé à des difficultés respiratoires ou de la toux), de s'abstenir de tout contact avec les animaux durant toute la durée que persistent ces symptômes afin d'éviter la contamination des porcs.

Volonté Paysanne du Gers n° 1167 - 11 septembre 2009